



Département des transports du Maryland

PROCÉDURE DE PLAINTE DANS LE CADRE DU TITRE VI

Toute personne qui pense avoir été victime de discrimination en raison de sa race, de sa couleur ou de son origine nationale de la part du Département des transports du Maryland, peut déposer une plainte dans le cadre du Titre VI en remplissant et en déposant le formulaire de plainte relatif au Titre VI de l'agence. Le Département des transports du Maryland examine les plaintes reçues au maximum dans les 180 jours qui suivent l'incident présumé. Le Département des transports du Maryland traitera uniquement les plaintes qui sont complètes.

Une fois la plainte reçue, le Département des transports du Maryland l'examinera pour déterminer si son Bureau est compétent pour la traiter. Le plaignant recevra un accusé de réception l'informant si le Bureau du Département des transports du Maryland examinera la plainte ou non.

Le Département des transports du Maryland dispose de 60 jours pour étudier la plainte. Si des informations complémentaires sont nécessaires pour résoudre l'affaire, le Département des transports du Maryland pourra être amené à contacter le plaignant. Le plaignant disposera alors de 15 jours à partir de la date de la lettre pour envoyer les informations requises à l'enquêteur en charge de son dossier. Si l'enquêteur n'est pas contacté par le plaignant ou s'il ne reçoit pas les informations complémentaires dans les 15 jours, le Département des transports du Maryland pourra clôturer administrativement le dossier. Un dossier peut aussi être clos administrativement si le plaignant ne souhaite plus poursuivre l'affaire.

Après examen de la plainte, l'enquêteur enverra l'une des deux lettres suivantes au plaignant : une lettre de clôture ou une lettre de constatation (ci-après LOF pour Letter of Finding). Une lettre de clôture résume les accusations, constate qu'il n'y a pas de violation dans le cadre du Titre VI et prononce la clôture du dossier. Une LOF résume les accusations et les entretiens effectués à propos de l'incident présumé et précise si une mesure disciplinaire, une formation complémentaire ou toute autre mesure sera prise à l'encontre du membre du personnel visé. Si le plaignant souhaite faire appel de cette décision, il aura 10 jours pour le faire à partir de la date de la lettre de clôture ou de la LOF en déposant une demande écrite auprès du Secrétaire du Département des transports du Maryland ou du mandataire du Secrétaire, suivant les termes de la lettre de clôture ou la LOF.

Le plaignant peut déposer sa plainte directement auprès de l'Administration fédérale des transports (Federal Transit Administration) devant le Bureau des droits civils de la FTA (FTA Office of Civil Rights) à l'adresse suivante : 1200 New Jersey Avenue SE, Washington, DC 20590.

Si vous avez besoin d'informations dans une autre langue, veuillez contacter Schreiber Translations, Inc. au 1-800-822-3213, ou Ad-Astra au 301-408-4242 ou 1-800-308-4807.